## SOMMAIRE


- ÉDITO ..... P2
- RENATURATION DE LA BIÈVRE ..... P2
- L'EAU NE SE FABRIQUE PAS ..... P3/4/5/6/7
- BIODIVERSITÉ, CLIMAT, MÊME COMBAT ? ..... P7/8
- NOUVELLES DES COMMUNES/LES MÉGOTS ..... P9



# LE CASTOR DE LA BIÈVRE N°85

ÉDITÉ PAR LES AMIS DE LA VALLÉE DE LA BIÈVRE

# L'eau ne se se fabrique pas !

## >> L'eau et la vie

▶ *L'eau est indispensable au fonctionnement du corps humain, dont les réserves en eau doivent être alimentées en permanence. Pour un adulte, une consommation quotidienne minimale de 1,5 litre d'eau est nécessaire. Au total, pour boire et satisfaire ses besoins d'hygiène, chaque personne a besoin chaque jour de 20 à 50 litres d'eau ne contenant ni produits chimiques dangereux ni contaminants microbiens.*

SUITE PAGE 3

## RENATURATION >> DE LA BIÈVRE

La Directive cadre européenne sur l'eau, adoptée en 2000 et complétée de plusieurs autres textes, **demande aux pays de l'Union de gérer leurs eaux par bassins hydrographiques**.
Pour nous, c'est le Bassin Seine-Normandie auquel appartient notre rivière, la Bièvre.

SUITE PAGE 2

## BIODIVERSITÉ, CLIMAT MÊME COMBAT ?

▶ Un dangereux déclin de la nature, un taux d'extinction des espèces qui s'accélère, près d'un million d'espèces animales et végétales qui sont menacées d'extinction, au cours des prochaines décennies. Voici quelques conclusions du **rapport présenté début mai 2019 à Paris par l'IPBES** (plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques).

SUITE PAGE 7

## L'actualités de nos communes

### GUYANCOURT

**▶ BONNES NOUVELLES :**

*Quatre bébés cygnes à la Minière, pas sauvages. Rappelons que toute baignade est interdite aux chiens, pour leur santé autant que pour le bien des cygnes ! Arrivée de grenouilles dans les étangs ce printemps. Se reproduiront-elles. ?*

*Qualité de l'eau : on ne se gratte plus après la douche. Inutile de s'équiper en dispositif individuel d'adoucissement. Depuis 2017 le nouveau processus de décalcification permet en moyenne une économie de 200 euros par an et par foyer : Dureté de l'eau brute TH=31,5°f (TH : Titre hydrotimétrique) ; TH de l'eau traitée=20°f en moyennes annuelles. Une eau douce ne dépasse pas 15°f ; une eau « plutôt dure » fait moins de 30°f.*

*Rêve d'aménager une solution de continuité entre parc des Sources, rus de Guyancourt, ravin rejoignant la « petite Bièvre », d'abord pour aménager une phyto-épuration ! Pour unifier l'ensemble, on pourrait tenter d'imiter les installations de l'île Saint Germain à Issy, qui profitent non moins d'une eau courante. Moyens considérables, succès en rapport, récompensés par le label Ève (Espace végétal écologique).*

*Au lieu de quoi d'énormes grillages improvises furent montés récemment, gênant promeneurs plutôt que grands animaux. Les bénévoles de l'ASEM ayant nettoyé nonobstant près d'une tonne de déchets séculaires dans le ravin.*

*Les battues aux sangliers sont inefficaces, sauf pour ceux qui les mangent. Ils viennent de partout, ailleurs nourris par les chasseurs. Des détails dans le dernier ouvrage de la trilogie de Peter Wohlleben, « Le réseau secret de la nature ».*

**> Plus de 50 ans de présence et d'action grâce à la confiance et au soutien de ses fidèles adhérents**

AVB

### BUC

**▶ REJETS DANS LA BIÈVRE.**

*Une pollution occasionnelle mais récurrente a été constatée dans la Bièvre. Elle est occasionnée par le déversement d'eaux usées dans le circuit de collecte des eaux pluviales. C'est la commune qui est en charge de détecter et de faire rectifier ces anomalies. La tâche est cependant difficile lorsqu'il s'agit d'une collecte touchant un grand nombre de foyers dont les occupants n'ouvrent pas toujours facilement leur porte pour procéder aux vérifications de rigueur. Il en va cependant de la responsabilité de chacun de participer, en vérifiant ses propres rejets, à la bonne qualité des eaux de notre chère Bièvre.*

**▶ DÉTOURNEMENT DU PLU.**

*Une action de la commune met un propriétaire privé en infraction par rapport au règlement du PLU. Alors que le PLU impose des emplacements de stationnement suffisants sur chaque terrain concerné par une construction ou extension, la commune vient de supprimer ceux de 10 logements en achetant à leur propriétaire, et pour une autre utilisation, le terrain sur lequel ils étaient implantés.*

ÉDITO

# La Bièvre, une histoire d'eau

***Ne rêvez pas !*** *Ce numéro du Castor ne va pas vous conter la poursuite haletante par le troyen Arcolius de la belle nymphe Gentilia qui, dit-on, dut se changer en fontaine pour lui échapper, ce qui aurait donné naissance à l'aqueduc de la Bièvre entre Arcueil et Gentilly ; pas plus que des amours naissantes de Victor Hugo et de Juliette Drouet, plus ou moins cachées non loin du château des Roches entre Bièvres et Jouy.*

**Non, c'est vraiment d'eau que ce Castor veut vous parler.**

**L'EAU SOUS TOUTE SES FORMES :** nuages, pluie, rivières, fleuves, sortie du robinet puis renvoyée à nouveau à la rivière à travers un long circuit et de véritables usines de plus en plus sophistiquées.

**Quoi de plus simple que l'eau ?** À l'échelle microscopique, un atome d'oxygène et deux atomes d'hydrogènes associées pour former une molécule aussi simple dans sa forme qu'originale dans ses propriétés.

**Quoi de plus compliqué que l'eau ?** À l'échelle macroscopique, depuis l'océan primitif d'il y a 4 milliards d'années où est née la vie jusqu'aux océans et mers d'aujourd'hui qui couvrent 71% de la planète et contribuent, pour combien de temps encore, à notre survie.

**L'eau devient en effet rare et donc précieuse.** Son coût croissant le rappelle à ceux qui l'aurait oublié. Surconsommée par les ménages et l'agriculture il y a quelques années encore en Europe et particulièrement en France, elle fait l'objet d'une réelle attention aujourd'hui et la consommation s'est stabilisée. Mais elle pourrait bien repartir à la hausse, si on n'y prend garde, sous l'effet de l'évolution du climat. On consomme en effet aujourd'hui deux fois plus d'eau par habitant dans le sud de la France que dans le nord.

Mais ce n'est pas seulement à une analyse technique de la question de l'eau que ce numéro du Castor vous invite. Mais plutôt à **suivre son histoire et son voyage**.

Car l'eau nous fait aussi rêver et, en cette période d'épreuve de philo du baccalauréat, c'est forcément à Bachelard qu'il faut laisser la conclusion :

*« C'est près de l'eau que j'ai le mieux compris que la rêverie est un univers en émanation, un souffle odorant qui sort des choses par l'intermédiaire d'un rêveur. Si je veux étudier la vie des images de l'eau, il me faut donc rendre leur rôle dominant à la rivière et aux sources de mon pays.( ...) La plus belle des demeures serait pour moi au creux d'un vallon, au bord d'une eau vive, dans l'ombre courte des saules et des osières. »*

*(Gaston Bachelard, L'eau et les rêves)*

**>> Olivier Lucas**

# ▶ Renaturation de la Bièvre

*La Directive cadre européenne sur l'eau, adoptée en 2000, et complétée de plusieurs autres textes, demande aux pays de l'Union de gérer leurs eaux par bassins hydrographiques.*
***Pour nous, c'est le Bassin Seine-Normandie auquel appartient notre rivière, la Bièvre.***

*En cours d'aménagement, le reméandrage est bien visible avec le chemin à sa droite. Le lit de la rivière était, avant les travaux, plus proche et à peu près parallèle à ce chemin.*

*Aménagement du lit. On aperçoit le travail réalisé aussi bien sur les berges (prêtes à recevoir des plantations) que dans le fond de la rivière (dépôt de pierres pour permettre à la faune aquatique de frayer.)*

**Dans cette directive apparaît aussi l'incitation à une continuité écologique des rivières, en créant le moins d'obstacles possibles entre l'amont et l'aval de celles-ci. À ceci s'ajoute les recommandations du SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) de la Bièvre pour une rivière plus naturelle et moins canalisée.**

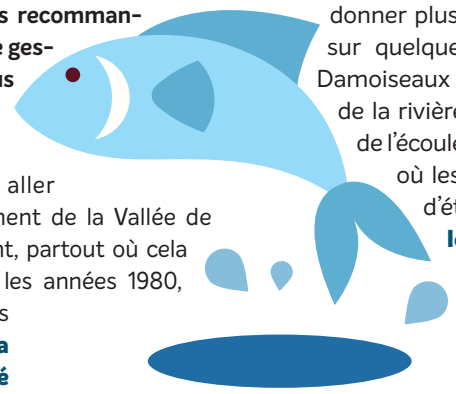

C'est dans cette direction qu'a souhaité aller le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de la Bièvre (SIAVB) en prévoyant un aménagement, partout où cela était possible, de notre rivière canalisée dans les années 1980, Le but est de retrouver le plus souvent possible ses méandres d'origine. **Cette transformation de la rivière redonnera, à terme, vie à la biodiversité nécessaire à notre environnement** ; en même temps, en créant des zones humides à la place des étangs qui jalonnent le cours de la rivière, elle offrira plus de capacité de stockage lors des épisodes orageux qui apportent très rapidement les eaux de ruissellement à la Bièvre. Ces zones humides deviendront des retenues temporaires plus importantes que ne l'étaient antérieurement les étangs.

C'est ainsi qu'ont commencé les travaux de « reméandrage » de notre rivière sur le territoire d'Igny, dans une partie de la Bièvre particulièrement canalisée, et dans une portion du site assez étroite où le collecteur d'eaux usées jouxtait d'un peu trop près le bord du cours d'eau. Cet aménagement a permis d'éloigner, tout en le remplaçant, l'ancien collecteur d'eaux usées des bords de la rivière, la protégeant mieux d'éventuels débordements de celui-ci. Après avoir racheté deux parcelles de terrain pour se donner plus d'espace, le SIAVB a lancé un grand aménagement sur quelques centaines de mètres entre l'ancien bassin des Damoiseaux et la rue du Moulin, pour pouvoir redessiner le cours de la rivière. Ce « reméandrage » tient compte des spécificités de l'écoulement du cours d'eau, créant des zones plus profondes où les poissons pourront se réfugier, lors des basses eaux d'été ; mais aussi des zones où pourront **se reproduire les populations d'animaux spécifiques des zones humides ; les plantations prévues sont elles aussi amies des bords de rivière : des saules, des aulnes, des érables, des cornouillers...**

***Ces travaux ont beaucoup ému certains riverains qui n'ont pas compris, dans un premier temps, l'intérêt de ce bouleversement. Mais après de nombreuses explications du syndicat, et des visites sur le terrain, tout le monde a convenu que le projet avait sa cohérence propre, et que le résultat était déjà réussi, même avant les dernières plantations qui auront lieu à l'automne.***

Le financement (environ 790 000€) est partagé entre le SIAVB pour 20%, L'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour 40% et et le département de l'Essonne pour 40%. D'autres parties de la rivière verront dans les années à venir une transformation du cours d'eau, en fonction des disponibilités de terrain et des capacités financières à réaliser cet aménagement.

Ce coût représente un investissement significatif pour la communauté. Mais les bénéfices sont réels, pas seulement sur la qualité des paysages, mais aussi sur la prévention des inondations, dont le coût des conséquences est sans commune mesure avec les dépenses engagées (par exemple 35 millions d'euros pour la crue de l'Yvette en juin 2016). C'est aussi bénéfique à la diversité de la vie végétale et animale de notre région.

# L'EAU NE SE FABRIQUE PAS !

> SUITE DE LA PAGE 1

## >> LE GRAND CYCLE DE L'EAU

▶ Ce que l'on appelle « **le grand cycle de l'eau** » prend en compte l'eau sous toutes ses formes à l'échelle du globe.

Par évaporation sous l'action du soleil, à la surface des océans et des sols, elle constitue les nuages (réservoir atmosphérique) qui, à un moment ou un autre, vont donner naissance aux précipitations d'eau douce : pluie, grêle ou neige. Ceci constitue la phase initiale.

▶ Ensuite, la majeure partie tombe directement dans les mers et océans (4/5e) ; le reste sur le sol des continents (1/5e). Dans ce dernier cas, elle ruisselle, alimentant les rivières et s'infiltre, pour partie, en fonction de la perméabilité du sol, jusqu'à constituer les nappes phréatiques.

Par ce mouvement perpétuel, on peut donc conclure que l'eau qui existait il y a 3 à 4 milliards d'années est la même que celle que l'on utilise aujourd'hui !

**Ainsi prend-on conscience que l'eau est disponible en « circuit fermé »* et donc en quantité limitée.**

** Une part infinitésimale provient de réactions chimiques réalisées à la marge, résultat annexe à l'activité industrielle.*

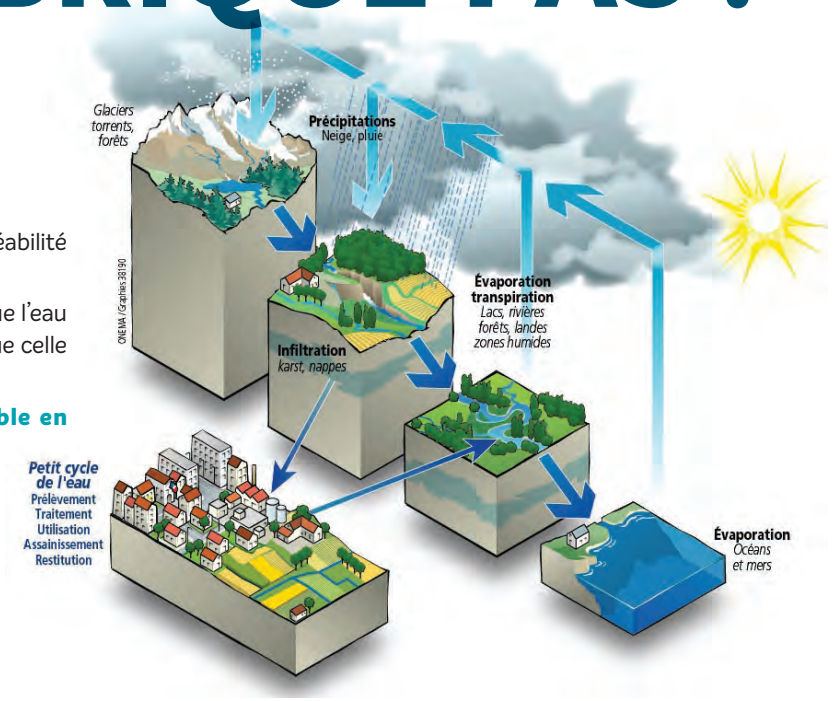


## >> BASSIN VERSANT

▶ Où que nous habitions, nous faisons partie du bassin versant d'un ruisseau, d'une rivière ou d'un fleuve. Toute goutte d'eau (pluie, neige, fonte des glaciers, affluents) qui parvient sur le sol se dirige vers un point bas pour rejoindre le cours d'eau ou la nappe souterraine. C'est donc un territoire géographique délimité par des lignes de partage des eaux définies par les reliefs.

En amont du bassin, se trouvent les pentes les plus fortes où la force de l'eau entraîne des particules de terre, créant une érosion. En aval, la pente est plus faible, le courant est donc ralenti et les particules se déposent créant une sédimentation.

**Chaque bassin versant est unique par sa taille, sa configuration, son orientation, son relief, la nature de son sol, sa perméabilité, les aménagements réalisés par l'homme.**

→ ***Un cours d'eau crée entre ses riverains une solidarité très étroite.*** *Les prélèvements, les aménagements ou les rejets faits en amont peuvent être une source de gêne pour l'aval : réduction du débit du cours d'eau, inondation ou dégradation de sa qualité. Habiter sur un bassin versant impose une gestion équilibrée pour un bon fonctionnement des écosystèmes et un maintien de la ressource en eau en quantité mais aussi en qualité pour l'ensemble des usages.* ***La concertation est indispensable car elle permet le partage et la solidarité****. C'est donc à cette échelle du bassin versant que l'on peut prendre en compte les interactions entre les usages et le milieu naturel. Gérer l'eau selon un découpage administratif serait beaucoup moins pertinent.*

# >> Le traitement de l'eau

**Ce circuit domestique de l'eau part de l'eau potable obtenue en amont, préalablement à sa distribution et aboutit à l'assainissement lorsqu'elle a été utilisée et s'est donc salie, lors de son usage.**

**Les 3 principales origines possibles de prélèvement de l'eau sont :** un **cours d'eau**, des **nappes souterraines** ou une **source**, voire les **océans** par voie de désalinisation. En ce qui concerne nos 9 communes de la vallée de la Bièvre, l'eau « d'origine superficielle », appellation officielle qui désigne l'eau de rivière est en l'occurrence l'eau de la Seine. Chacun sait qu'elle est passée par une usine de traitement pour la rendre potable (Choisy-le-Roi ou Louveciennes).

**Pour être potable, l'eau prélevée doit répondre à un cahier des charges défini par le ministère de la Santé :**

paramètres organoleptiques (coloration, odeur, turbidité, saveur), paramètres physico-chimiques (température, PH, chlorures, sulfates), paramètres chimiques (substances indésirables, toxiques), paramètres micro-biologiques et paramètres micro-polluants. Tout au long de son traitement l'eau est soumise à de nombreux contrôles effectués par les Agences Régionales de Santé (ARS) sous l'autorité du préfet.

Il s'agit d'abord de débarrasser l'eau des objets qui l'encombrent, par dégrillage et tamisage. Puis d'éliminer les éléments en suspension pour la rendre limpide, la débarrasser de tout goût ou odeur désagréable ; enfin de la clarifier par décantation où les boues ainsi formées sont évacuées. La dernière étape est la filtration à travers un épais lit de sable ou l'eau se débarrasse des dernières particules indésirables.

Il est aussi nécessaire de désinfecter l'eau en éliminant les micro-organismes qui menacent la santé par divers procédés : chloration, ozonation, stérilisation aux ultra-violets.

L'eau potable est distribuée par un réseau aux multiples ramifications avant d'être stockée en points hauts (châteaux d'eau) pour obtenir la pression suffisante au robinet. Les contrôles sont effectués tout au long de ce cheminement jusqu'au compteur individuel soit 900000 km de canalisations, représentant 100 milliards d'€ de patrimoine.

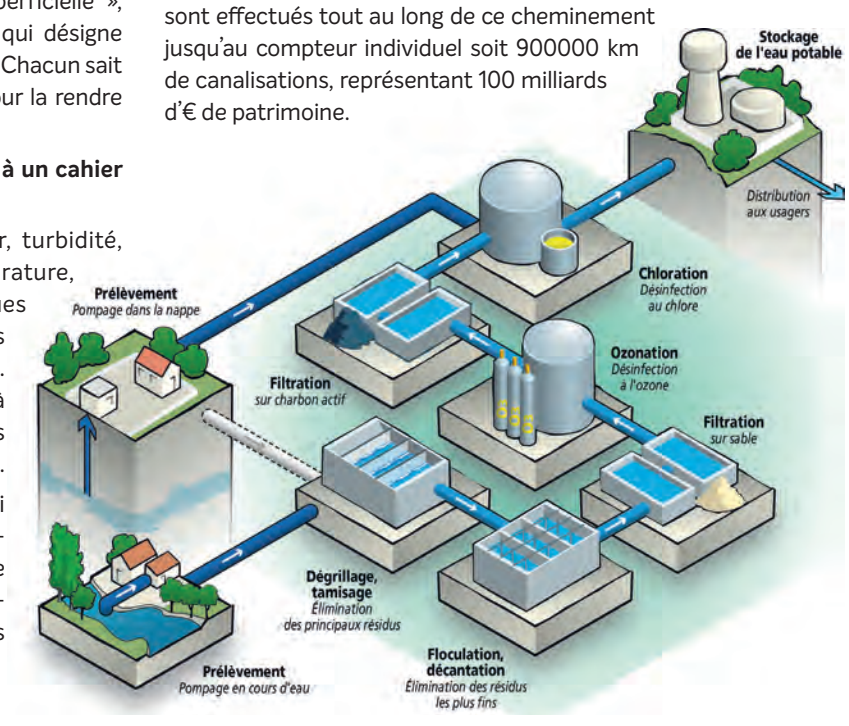


# L'eau du robinet

*L'eau potable coule du robinet, oui, mais avant le robinet? Il est des réalités pour lesquelles on ne se pose pas de question : lorsque l'on ouvre le robinet, on ne s'étonne pas que de l'eau en coule, et pourtant ! Le prélèvement opéré par l'homme pour ses besoins constitue le* ***petit cycle de l'eau*** *qui, lui, est totalement artificiel.*

## >> Prélèvements et consommation

Pour ses besoins, l'homme prélève une quantité d'eau destinée à différentes utilisations : usage domestique, usage industriel, usage agricole !

**5800** > C'est le nombre de millions de m³ d'eau qui sont prélevés pour les besoins domestiques (chaque français consomme en moyenne 150 l d'eau par jour. Toilette, ménage, cuisine...

**310** > C'est le nombre de millions de m³ d'eau qui sont consommés par l'industrie française (fabrication, refroidissement, nettoyage) hors centrales électriques qui prélèvent 18800 millions de m³ mais ne consomment que 1320 millions de m³ car leur quasi-totalité est rejetée.

**2880** > C'est le nombre de millions de m³ d'eau qui sont consommés par l'agriculture (irrigation, abreuvage), selon les années, soit près de la moitié du volume annuel consommé.

De façon générale, après une forte augmentation, la consommation d'eau a tendance à se stabiliser grâce à la prise de conscience de sa valeur et de son coût.

# >GESTION GLOBALE DE L'EAU

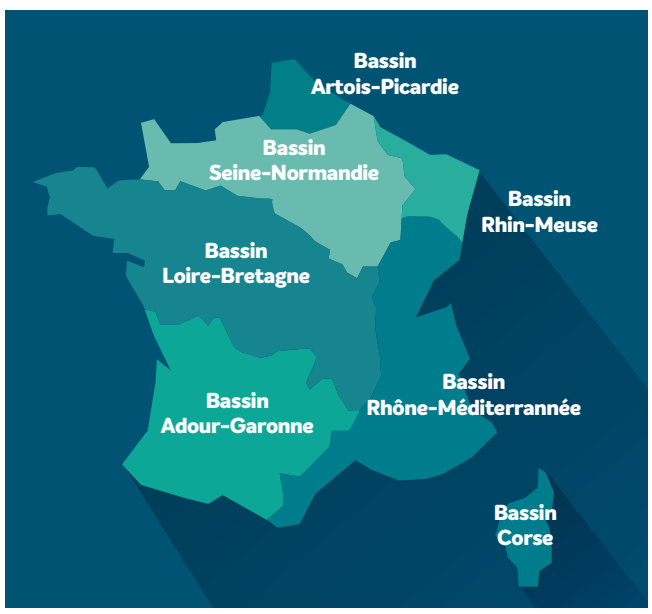


*Depuis les années 60, lorsqu'il s'est avéré nécessaire d'encadrer les besoins en eau dans ses différents usages, la question de sa redistribution et de la lutte contre la pollution s'est organisée au niveau de l'État.*

La gestion de l'eau est découpée par grands bassins versants dont les limites sont les lignes de partage des eaux. 6 territoires se trouvent ainsi définis : Seine-Normandie, Loire-Bretagne, Adour-Garonne, Rhône-Méditerranée et Corse, Rhin-Meuse, Artois-Picardie. La Réunion, la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane disposent d'un Office de l'eau.

**Chaque bassin est administré par une structure identique :**

- **un comité de bassin**, composé d'élus, de représentants de l'administration, d'usagers, d'industriels et d'agriculteurs qui définit la politique de répartition des ressources en eau et la lutte contre les pollutions.
- **une agence de l'eau,** établissement public de l'Etat qui perçoit les redevances acquittées par chaque usager selon le principe pollueur payeur et distribue les aides de lutte contre les pollutions, pour le traitement des eaux usées, l'entretien et la modernisation de la partie collecte, du transport et des stations d'épuration.
- **le préfet coordonnateur de bassin** garant de l'harmonisation à l'échelle du bassin concerné.

Une instance nationale : le comité national de l'eau assure la cohérence de l'ensemble des 6 bassins.

**La rivière Bièvre fait partie du grand bassin versant Seine-Normandie.**

**En 2000, la Directive Cadre sur l'Eau, (DCE) traduit la prise de conscience de l'urgence d'une réglementation qualitative qui se traduit par plusieurs chantiers : recyclage, baignade, conchyliculture, eau potable.**

▶ Dans chacun des grands bassins est créée une direction de l'eau qui dispose d'un bras armé : la police de l'eau chargée d'appliquer les directives contenues dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux et des milieux humides (SDAGE). Ce dernier est décliné à l'échelle locale sous forme de Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE), réunissant les acteurs locaux, pour le bassin versant spécifique à une rivière comme la Bièvre. Son objectif est la reconquête de la qualité chimique, biologique et physique de l'eau, dans les lacs, rivières, nappes et littoral, y compris le bon fonctionnement écologique. Chaque pays s'engage vis-à-vis de l'Europe (Grenelle Environnement pour ce qui concerne la France) par période de 6 ans sur des objectifs qui peuvent conduire à des pénalités s'ils ne sont pas atteints. Les engagements de la dernière période sont pour l'essentiel : l'intégration des enjeux du SAGE dans les projets d'aménagements et dans la planification urbaine (PLU), le retour à la continuité écologique qui a conduit à « ouvrir » les obstacles construits au long des cours d'eau pour permettre la libre circulation de la faune et des sédiments, l'amélioration de la qualité de l'eau, la maîtrise des ruissellements et la gestion des inondations, la valorisation du patrimoine.

▶ **La distribution de l'eau potable est un service public confié aux collectivités territoriales qui déterminent librement leur mode de gestion :**

- soit elles assurent directement ce service sous la forme d'une régie ou gestion directe (comme, notamment Paris et d'autres grandes villes de France. Il s'agit d'un retour au service public après avoir été confié à l'économie privée) ;
- soit elles délèguent la gestion à une entreprise privée (Suez, Veolia,...) ce qui concerne 72 % des usagers.

Les sociétés de distribution publiques ou privées assurent l'exploitation des usines de production d'eau potable, entretiennent le réseau de distribution, organisent le relevé des compteurs et effectuent les contrôles de qualité à différents points du réseau.

| RESPONSABILITÉS ADMINISTRATIVES DANS LE DOMAINE DE L'EAU | |
|---|---|
| **Comité de bassin et agence de l'eau** | Planification, Sdage et financement |
| **Commission locale de l'eau (CLE)** | Planification, Sage |
| **Union européenne** | Des directives qui fixent des objectifs de résultat |
| **Etat** | Transposition des directives européennes<br>Police des eaux<br>Financement<br>Protection contre les inondations<br>Cours d'eau du domaine public (navigation et transport) Système d'information sur l'eau |
| **Régions** | Financements (contrat de projet Etat région) |
| **Départements** | Financements, structure d'assistance ou d'animation (eau potable, assainissement, milieux aquatiques) |
| **Communes ou groupements de communes** | Gestion du service de l'eau potable et de l'assainissement |

**C'est seulement depuis la fin des années 90 que la question environnementale s'impose à tous les pays de la zone européenne.**

# L'épuration de l'eau ou assainissement comprend

3 compétences : la collecte des eaux usées, le transport des eaux usées et leur traitement.

Utilisateurs de l'eau, nous participons tous à sa pollution et sommes donc tous responsables. Les législations européennes et françaises font obligations aux communes, aux agriculteurs et aux industriels de traiter leurs effluents à l'aide de techniques efficaces avant rejet dans le milieu naturel ou réutilisation en agriculture.

Les grosses collectivités se sont équipées de stations d'épuration qui reçoivent les eaux usées provenant d'un réseau d'assainissement qui les collecte et les achemine depuis les habitations.

**Deux systèmes de collecte coexistent : le réseau unitaire qui transporte dans les mêmes canalisations eaux usées et eaux pluviales. Et un système séparatif qui les sépare.**

**PLUSIEURS TRAITEMENTS SUCCESSIFS SONT NÉCESSAIRES :**

- le traitement primaire comprend plusieurs opérations. Élimination des plus gros corps flottants, dessablage, déshuilage.
- Décantage : récupération de matières en suspension qui se déposent par gravité.
- Puis les matières en solution sont éliminées par l'action de micro-organismes (traitement biologique pour les matières organiques). L'eau n'est pas encore suffisamment épurée pour être renvoyée dans les rivières.

**Les principales étapes du traitement**

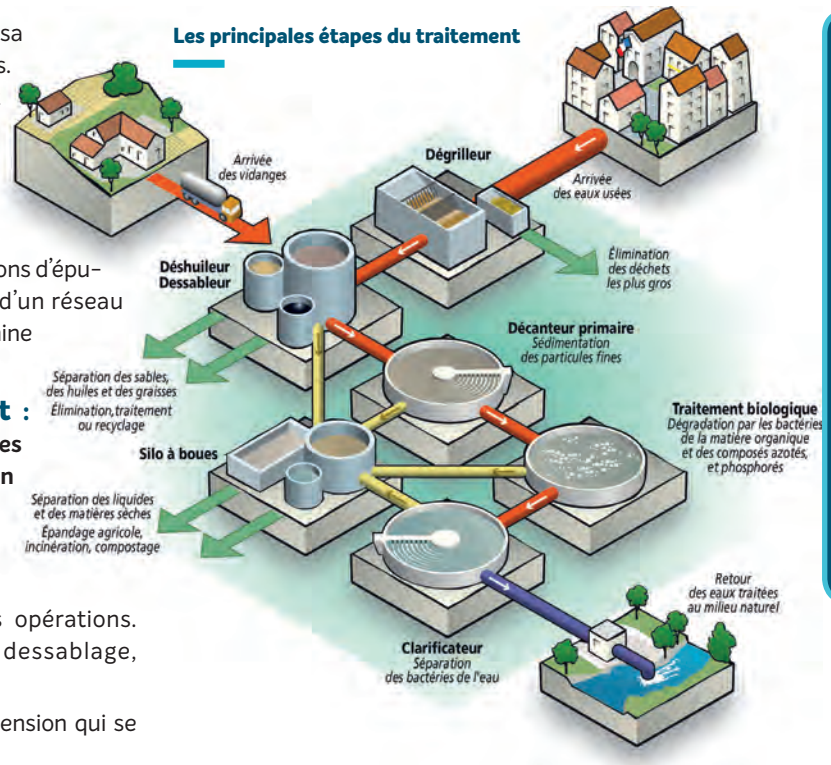


- Enfin des traitements physico-chimiques transforment les éléments polluants non bio-dégradables.

Ces étapes constituent l'épuration « classique » qui n'élimine pas la pollution bactériologique. Pour la rendre efficace, on ajoute le plus souvent du chlore ou un traitement aux ultra-violets. L'azote et le phosphore sont éliminés par traitements complémentaires.

On ne peut passer sous silence le procédé de filtration par roseaux qui créent un environnement favorable au développement de la flore microbienne. Ce rôle épurateur est proche du processus naturel et a le mérite d'être esthétique puisque se fondant dans l'environnement visuel.

## Les eaux de pluie

**qui ruissellent sur les surfaces imperméabilisées (routes, toitures, parkings ...) doivent, elles aussi, être collectées. Chargées d'impuretés de l'air, micro-particules ou des pollutions du sol par effet de lessivage, il est nécessaire de les dépolluer et les stocker temporairement dans des bassins ou déversoirs pour éviter les inondations. De plus en plus, et devant l'imperméabilisation croissante des sols, il est fait appel à des techniques pour disposer de surfaces retenant temporairement ces eaux : noues, fossés, surfaces drainantes, revêtements poreux, toitures végétalisées...**

**Les règlements d'urbanismes imposent des retenues minimales d'eau de pluie dans leur PLU.**

# PRINCIPAUX ELEMENTS DE LA FACTURE D'EAU

**DÉCOMPOSITION DU PRIX DE L'EAU**

| | |
|---|---|
| Redevances et TVA | 15,63% |
| Assainissement | 39,82% |
| Distribution | 44,54% |

Le prix moyen du m³ d'eau en France est de 3,39 euros. Mais il existe de fortes inégalités sur le territoire.
(source : enquête sur l'eau de 2010, Agreste/ SOeS – Données 2008).

### La rubrique « distribution de l'eau », eau potable, qui distingue :

- une part fixe (l'abonnement) relative aux charges de construction, d'amortissement et d'entretien du réseau de distribution d'eau potable ;
- une part variable calculée en fonction du volume d'eau réellement consommé par l'abonné ou d'une estimation. Le fournisseur doit porter à la connaissance des consommateurs le mode d'évaluation de cette estimation.

### Pour les réseaux collectifs, la rubrique « collecte et traitement des eaux usées », qui distingue :

- une part fixe (l'abonnement) relative aux charges de construction, d'amortissement et d'entretien du réseau d'évacuation des eaux usées ;
- une part variable calculée en fonction du nombre de m³ d'eau usée évacuée du domicile de l'abonné (= volume d'eau consommé).
- une rubrique « prélèvements des organismes publics », qui recouvre la redevance pour :
- la modernisation des réseaux ainsi que la lutte contre la pollution (reversée à l'Agence de l'eau) ;
- les voies navigables de France, établissement public chargé du domaine public fluvial.

> Le journal le Castor est distribué gratuitement en toutes boîtes sur les 9 communes

AVB

**TABLEAU DU PRIX DU M³ D'EAU SELON LES COMMUNES DE LA HAUTE VALLÉE À TITRE D'INFORMATION (HORS ABONNEMENT)***

| COMMUNE | PRIX M³ | SERVICE PUBLIC | DELEGATAIRE | USINE |
|---|---|---|---|---|
| Guyancourt | 3,86 € | SMVSEVESC | | |
| Buc | 3,44 € | SMVSEVESC | SEOP | LOUVECIENNES |
| Les Loges | 3,91 € | SEDIF | VEOLIA | CHOISY-LE-ROI |
| Jouy-en-Josas | 3,91 € | SEDIF | VEOLIA | CHOISY-LE-ROI |
| Saclay | 4,38 € | SIEPS | SUEZ | |
| Bièvres | 3,89 € | SEDIF | VEOLIA | |
| Vauhallan | 3,91 € | CPS | SUEZ | |
| Igny | 4,26 € | SEDIF | VEOLIA | |
| Verrières | 4,15 € | SEDIF | VEOLIA | CHOISY-LE-ROI |

**information indicative, se reporter à votre facture individuelle*

*Par comparaison, les prix du m³ d'eau en France s'échelonnent de* ***2,21*** *à* ***7,77*** *€ !*

*En moyenne, le prix du service représente 32 %, la redevance d'assainissement 68 % dont 45 % pour la collecte et le traitement et 23 % pour les taxes.*

***La dépense moyenne par personne et par an est de 180 €***

## LES LOGES-EN-JOSAS

### EXPÉRIMENTATION À L' AÉRODROME DE TOUSSUS LE NOBLE

*Suite à un accord avec les associations de riverains, une expérimentation de nouvelles règles de fonctionnement de l'aérodrome a été décidé par arrêté préfectoral. Elle a débuté le 1er avril dernier et durera jusqu'au 30 septembre prochain.*

*Le but est de réduire les nuisances sonores en restreignant très sensiblement les vols des avions les plus bruyants le week-end. La contrepartie de ces restrictions est l'autorisation de vol des avions les moins bruyants (classe A selon les catégories CALIPSO de la DGAC) durant ce qui était la « plage de silence » avant cette expérimentation, de 12 h à 15 h le dimanche. Les AVB ont soutenu cette démarche dans la mesure où il est possible de revenir à la situation précédente si ces mesures s'avèrent inefficaces. En effet, les trajectoires réglementées à Toussus étant très mal respectées (un grand nombre d'avions survolent la commune, notamment le Hameau des Champs en cas de décollage vers l'est), le gain en matière de nuisances sonores n'est pas certain. Toutes vos observations seront très utiles pour décider de la suite à donner à cette phase expérimentale. Vous pouvez les envoyer aux AVB (contact@bievre.org) ou appeler la gendarmerie du transport aérien de Toussus si une situation vous semble particulièrement anormale.*

### JARDINS PARTAGÉS : UNE RÉUSSITE !

*L'association Les Loges en jardins continue à développer son activité autour des jardins partagés situés vers la Maison des Associations. De nombreux jardiniers amateurs s'y retrouvent plusieurs fois par semaine. Une petite ombre au tableau : deux arbres ont été endommagés à coup de couteau. On sait depuis peu que les arbres possèdent une forme d'intelligence. Celle-ci n'a pas dû être communicative !*

## *L'eau distribuée au robinet en Île de France est de bonne qualité.*

*Toutefois, malgré de nombreux contrôles, elle peut encore contenir localement des substances indésirables. Dans la majorité des cas, ces substances sont présentes en faible quantité par rapport aux limites de qualité réglementaires. Plus rarement, leur présence justifie d'un point de vue sanitaire d'en restreindre la consommation pour certains usages ou certaines populations.*

***Pour autant, l'efficacité des stations d'épuration ne sera jamais la panacée :*** *elles ne sont pas dimensionnées pour traiter les ruissellements d'eau pluviale qui viennent accidentellement se mêler aux eaux usées, entraînant des surcharges et parfois des rejets directs dans le milieu naturel.*

*La technologie ne permet pas la filtration de tous les micropolluants. C'est notamment le cas des métaux lourds, des molécules chimiques, des particules plastiques...*

## > DIFFÉRENTS PARAMÈTRES ÉTABLISSENT LA QUALITÉ DE L'EAU

**ÉTAT CHIMIQUE**

Niveau de contamination d'un milieu aquatique (eau, sédiments et organismes vivants) par certaines substances toxiques ou écotoxiques à faible dose (micropolluants).

**ÉTAT ÉCOLOGIQUE**

Combinaison de la qualité biologique d'un milieu aquatique, caractérisée par l'abondance et la diversité de certaines espèces, et de la qualité physico-chimique de l'eau.

**CONTROLE DE L'EAU (Agence Régionale de Santé, l'ARS)**

- les bactéries, virus,
- les pesticides,
- les nitrates,
- les nanoparticules,
- le fluor,
- la dureté.

**Il est possible de se renseigner pour chaque commune sur la qualité de l'eau délivrée :**
http://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable

**L'eau des robinets du monde entier serait contaminée par des fibres de plastique, selon une étude révélée par le quotidien britannique The Guardian.**

**En Europe 72 % des échantillons récoltés** en Allemagne, au Royaume-Uni et en France sont contaminés avec en moyenne 1,9 fibres plastiques pour un demi-litre d'eau du robinet.

Si les fibres synthétiques sont présentes dans l'eau du robinet, elles sont forcement présentes dans les aliments préparés avec de l'eau du robinet, comme le pain, les pâtes, la soupe et les préparations pour nourrissons, selon les chercheurs.

# Responsabilité vis-à-vis de l'eau

**L'agriculture, largement rendue responsable de la pollution des sols et de l'eau par les nitrates et les pesticides, grosse consommatrice d'eau, a déjà fait l'objet de nombreux reportages. Mais la qualité de l'eau dépend aussi de chacun de nous..**

Des comportements peuvent compliquer, voire rendre impossible la potabilité de l'eau par les usines dédiées. Malgré les progrès considérables réalisés dans les technologies de filtration, **l'apport de substances chimiques** -pour la plupart- **ne peuvent être totalement éliminées** : le célèbre bisphénol A (BPA), des phtalates, perturbateurs endocriniens reconnus ou des molécules très présentes dans les produits de beauté, tout particulièrement.

Les résidus des substances pharmaceutiques polluent aussi notre environnement de différentes manières et sont rejetés dans les milieux aquatiques par les eaux usées car l'assainissement ne sait pas les éliminer. Beaucoup d'inconnues subsistent sur les modes d'action, de diffusion et les « effets cocktail » de toutes ces molécules. La solution passe par la récupération massive des médicaments non utilisés (Cyclamed auprès des pharmaciens) par les particuliers, une meilleure traçabilté dans les hôpitaux et des filières de traitement auprès des établissements producteurs.

## → Éviter les mauvais rejets.

*C'est d'abord le raccordement obligatoire au réseau d'assainissement. Mais ce n'est pas suffisant :* ***Les habitants de la Vallée doivent s'assurer que les eaux usées ne se déversent pas dans le réseau d'eaux pluviales et inversement.*** *Le collecteur de fond de vallée est destiné à recueillir les seules eaux usées. S'assurer du branchement correct au réseau public, seul garant de la qualité de l'eau de la rivière, est un devoir civique.*

**DES GESTES BANALISÉS, ENCOURAGÉS PAR CERTAINS MODE D'EMPLOI OU PICTOGRAMMES SONT DÉVASTATEURS.** Comme le dessin d'un pinceau que l'on rince sous le robinet pour symboliser que la peinture en question se rince à l'eau.

En suivant le conseil répété de campagnes de communication à l'attention des propriétaires d'animaux domestiques « **apprenez-lui le caniveau** », nombreux sont ceux qui ont pris l'habitude de considérer cet endroit comme conçu pour cela.

C'est ignorer que les caniveaux ont été créés pour recueillir les eaux de pluie qui sont dirigées rapidement vers le milieu naturel, au mieux après un traitement sommaire : **les eaux de pluie ne devraient pas passer par les stations de traitement** où elles accroissent le volume d'eaux usées, occasionnant parfois, en cas de surcharge, des rejets dans le milieu naturel. Ah ! Il serait sans doute plus simple et plus efficace de ne pas souiller cette ressource...

**Ce qui s'est longtemps appelé par commodité de langage et confort d'utilisation, le « tout à l'égout » - progrès considérable dans les étapes d'assainissement - a fait croire aux négligents ou insouciants qu'il n'y avait pas de seconde vie de l'eau. Et pourtant !**

## JOUY-EN-JOSAS

*Dans notre vallée, la configuration des lieux fait que la circulation y est difficile. C'est particulièrement vrai à Jouy qui est, de plus, dotée de 3 passages à niveau ! La situation ne s'améliore pas : le nombre de véhicules augmente, les poids lourds sont de plus en plus nombreux à emprunter notre axe principal -qui leur est interdit- la promesse d'un tram-train censé décourager le recours au transport individuel voit sa mise en place retardée d'échéances en échéances. Bref, l'urgence de se passer des énergies fossiles est terriblement difficile à faire accepter.*

*Il est demandé à chacun de faire des efforts. Et il en est fait par beaucoup. Mais certains choix ont des portées beaucoup plus conséquentes et dépassent le comportement individuel. Combien de ces efforts vont être ruinés par les décisions contre-productives ? Des réalisations existent en matière de déplacements « doux » mais quand la piste cyclable est interrompue dans la partie la plus dangereuse de la traversée du village, cela ruine les chances de succès de ce mode de déplacement.*

*Il en est de même des déplacements piétons : l'envahissement des trottoirs par le stationnement abusif voire illégal des voitures, l'encombrement des poubelles rendent la marche à pied particulièrement méritante. Accompagner ses enfants à pied est un exploit. Emprunter les trottoirs avec une poussette est mission impossible.*

AVB

**> Le Castor est diffusé gratuitement (mais il a un coût) à raison de 23000 ex. 2 fois par an !**

*Que dire aussi des gigantesques bouchons créés par tout ce qui est jeté négligemment dans les cuvettes des WC et qui finit par bloquer totalement les collecteurs* ***Un bloc de 130 tonnes et 250 mètres de long, véritable monstre de graisse et de déchets agglomérés a ainsi obstrué les égouts de Londres*** *(morceaux de couches, de lingettes et autres serviettes hygiéniques). Trois semaines ont été nécessaires pour l'évacuer.*

## >> GESTES SIMPLES POUR ÉCONOMISER L'EAU ET MOINS POLLUER

### ÉCONOMISER JUSQU'À 30% D'EAU

**SANS RÉDUIRE SON CONFORT NI PÉNALISER SA QUALITÉ DE VIE :**

- ne pas laisser l'eau couler inutilement (lavage des dents des mains, savonnage sous la douche)
- équiper ses robinets de réducteurs de pression avec mousseur
- utiliser l'eau de lavage des légumes pour arroser les plantes, recueillir l'eau de pluie pour arroser le jardin, le faire le soir pour éviter l'évaporation
- surveiller les fuites (joints de robinet ou de chasse d'eau en particulier)
- privilégier les appareils électroménagers économes en eau,
- attendre que les appareils de lavage soient pleins pour les mettre en route (ou utiliser des programmes à charge réduite),
- installer une chasse d'eau économique

**La recherche de toute économie d'eau est donc une priorité afin d'atténuer le risque d'un déséquilibre entre la demande et les ressources disponibles.**

### MOINS POLLUER L'EAU

- apporter les déchets de peinture, solvants, produits phytosanitaires huiles de vidange à la déchèterie, les piles usagées dans les bacs dédiés, les médicaments non utilisés à la pharmacie (Cyclamed).
- ne pas jeter dans les toilettes les lingettes, papiers absorbants, coton-tiges, etc
- adopter les produits d'entretien biodégradables sans phosphate, très dangereux pour l'environnement,
- réduire les doses de lessive dans le lave-linge et le lave-vaisselle.

## BIÈVRES

### PLU

*Le PLU commencé en 2017 va se terminer. L'enquête publique sera organisée au début du mois de juin 2019 et l'approbation est prévue à l'automne 2019.*

*Après avoir créé une voie verte au nord de de Bièvres, la commune s'enrichit d'une piste cyclable route de Versailles jusqu'au croisement de la route de Gisy. Au cœur du village, rue du Petit Bièvre, le SIAVB a réaménagé l'accès du sentier qui longe la Bièvre. Elle est enfin visible de la rue, grâce à une petite plateforme. Toujours au centre de Bièvres, dans le site classé, le long de la rivière, les jardins familiaux sont maintenus. La mairie a acquis ce terrain. Un chemin sera créé pour en permettre l'accès. En se raccordant à d'autres chemins, il crée ainsi une liaison piétonne de l'église à la gare, augmentant le réseau de circulations douces du village.*

*Pas de nouvelles du projet de la maison de la vallée de la Bièvre évoqué il y a quelques années, auquel les AVB sont très attachés. Pourra-t-il un jour se réaliser ?*

**Les AVB sont agréés pour la protection de l'environnement à titre régional par le ministère de la Transition Energétique et Solidaire**

## SACLAY

*L'évènement « Vert Vous » n'a pas été reconduit cette année mais les « Randos Durables » de la CPS, centrées autour du « village » de la ferme de Viltain, sont restées un rendez-vous de sensibilisation à la protection de l'environnement . Avec animations, randonnées, et visites de découverte du plateau de Saclay naturel et agricole.*

*Saluons la concertation « Saclay Horizon 2030 » sur l'extension du Bourg vers la rigole domaniale. Densité limitée au minimum SDRIF (35 logements/ha) et 30% de pleine terre conservée pour les espaces verts. La démarche conduisant à la labellisation ministérielle « Eco-Quartier » a été engagée : la Charte étant signée par la commune, la signature des aménageurs reste attendue.*

*Pour l'aménagement de la zone de Corbeville, c'est plutôt décevant. Les recours contre la déclaration d'utilité Publique ont été rejetés par le Tribunal Administratif de Versailles, alors les AVB et l'UASPS se sont portés en appel. La consommation excessive de terres agricoles s'est encore aggravée dans l'évolution des projets EPAPS depuis le dossier simplifié de DUP :*
*- au lieu d'utiliser la friche industrielle (projetée maintenant en parc arboré !), constructions plus nombreuses sur les champs au nord de la D128, assorties de la double peine des bassins de rétention,*
*- échangeur N 118 surdimensionné contenant un bois de compensation des coteaux viabilisés.*

*La « lisière » vantée par le paysagiste Michel Desvigne se trouve ainsi réduite à la portion congrue alors que l'on y souhaitait des projets agricoles alternatifs. Fin de l'enquête publique sur la ZAC de Corbeville : 24 juin.*

### NOTRE RESPONSABILITÉ S'EXERCE EN TANT QUE CONSOMMATEUR ET EN TANT QU'HABITANT D'UN TERRITOIRE :

éviter de polluer et lutter contre le gaspillage. La participation citoyenne est sollicitée pour agir auprès des acteurs de l'eau pour savoir qui fait quoi dans ce domaine. C'est être force de proposition au conseil municipal, au conseil de quartier, au sein d'associations, lors d'enquêtes publiques, de consultations, etc

La législation demande désormais de consulter davantage la population (par ex. sur le projet de SDAGE - cf la gestion de l'eau -)

## RÉUTILISATION DES EAUX USÉES TRAITÉES :

C'est une technique qui peut être envisagée pour limiter la consommation d'eau potable, dans un contexte d'une ressource en eau de moins en moins disponible et de plus en plus polluée. La priorité est de chercher des solutions pour consommer moins d'eau.

**En agriculture par exemple**, l'utilisation de ces eaux ne doit pas se faire dans le cadre de cultures inadaptées aux conditions climatiques et à la ressource en eau disponible tel que le maïs grain, plante tropicale très gourmande en eau. Par ailleurs, leur utilisation en agriculture doit se faire de façon raisonnée via des techniques d'irrigation novatrices comme le goutte à goutte ou l'infiltration dirigée. Cependant, il est indispensable de s'assurer avant tout qu'elle est mise en œuvre dans le cadre d'un système économe en eau, qu'elle ne présente pas de risques sanitaires et qu'elle ne portera pas atteinte aux milieux.

### SOURCES

- Agence Française pour la Biodiversité : www.afbiodiversite.fr
- Eaufrance : https://eaufrance.fr
- Agence de l'Eau Seine Normandie : www.eau-seine-normandie.fr
- Actu-Environnement : https://www.actu-environnement.com/phototheque
- Agence Régionale de Santé : https://www.iledefrance.ars.sante.fr
- Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) : https://www.anses.fr/fr
- Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr
- https://www.lavigiedeleau.eu (en restructuration)
- France Nature Environnement : https://www.fne-idf.fr
- Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS) : https://wwwineris.fr
- Journal de l'environnement : www .journaldelenvironnement.net/eau/

# Biodiversité Climat → même combat ?

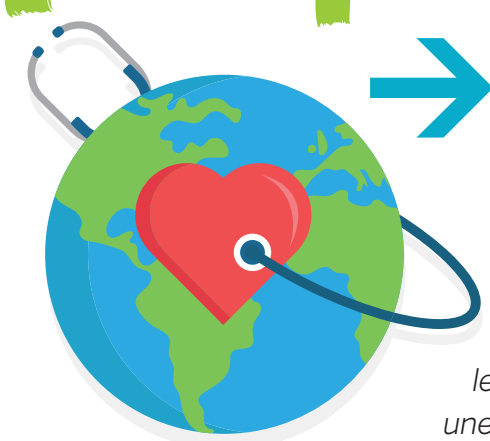

*L'IPBES - Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques - (Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services) a été créé en 2012 avec déjà, plusieurs rapports d'évaluation. 130 pays y sont représentés, complétés de 400 experts : botanistes, spécialistes de la faune, géographes, médecins... Ils évaluent les taux d'extinction, étudient les causes de cette catastrophe annoncée depuis une cinquantaine d'années et proposent aussi les moyens de l'enrayer.*

On a peu parlé de ce rapport sur la biodiversité car il a été occulté par les informations des élections européennes. Il est pourtant aussi important que celui sur le réchauffement climatique. L'un et l'autre sont liés et ont un impact majeur sur notre survie et celle de la planète.

Il y a toujours eu des espèces qui disparaissent, d'autres aussi qui apparaissent, mais aujourd'hui l'accélération est des plus inquiétantes.

### PARMI LES FACTEURS DE CHANGEMENT QUI AFFECTENT LA NATURE, SURTOUT DEPUIS 50 ANS, ON PEUT TROUVER :

- Les modifications d'usage des terres et de la mer. En effet il y a 75% du milieu terrestre altéré par les activités humaines que ce soit par les surfaces urbanisées qui ont doublé depuis 1992 ou la destruction de zones forestières).
- L'exploitation directe de certaines espèces (pêche, braconnage)
- Le changement climatique, (ouragans, désertification)
- Les pollutions, sur terre et en mer (plastiques, produits toxiques)
- Les espèces exotiques envahissantes

### LES DOMMAGES NE SONT PAS IRRÉVERSIBLES,

ce rapport propose de mobiliser le politique et l'économie et demande que les capitaux mondiaux cessent d'alimenter des projets mettant en cause la biodiversité (exploitation gaz de schiste, déforestation pour des plantations de palmiers à huile de palme, exploitation de certains bois...). Comme c'est l'affaire de tous, les citoyens peuvent consommer autrement, utiliser moins de produits chimiques et réduire le gaspillage de l'eau.

l'IPBES regroupe de nombreux pays, dont la France, qui proposent des actions via la Fondation pour la Recherche et la Biodiversité (FRB).

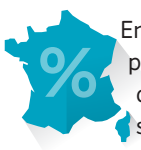

En France métropolitaine, on observe un effondrement des populations d'insectes. Également **14%** des mammifères, **24%** des reptiles, **23%** des amphibiens et **32%** des oiseaux nicheurs sont menacés de disparition du territoire. La France a déclaré s'engager à intensifier les politiques en faveur de la biodiversité, favoriser la transition agro écologique et adapter la politique fiscale face à cette menace d'extinction des espèces. Elle veut aussi développer la pédagogie en direction des acteurs privés et publics. Souhaitons que ces vœux soient suivis d'effet.

### MAINTENANT, PASSONS DU GLOBAL AU LOCAL : LA VALLÉE DE LA BIÈVRE.

Il y a 6 mois, le Castor N° 84 avait traité de la biodiversité dans la vallée et les AVB ont édité une brochure sur ce sujet. Profitons de ce rapport récent sur l'évaluation mondiale de la biodiversité et des moyens que les citoyens et les États ont pour enrayer sa diminution pour faire le point sur la situation en vallée de la Bièvre. Ici pas de Rhinocéros, pas de Baleine, pas de milliers d'hectares de forêts disparus mais, comme en France et dans le monde, de nombreuses espèces en danger.

### VOICI UN PETIT INVENTAIRE QUI POURRAIT ÊTRE POÉTIQUE S'IL N'ÉTAIT ALARMANT :

- Des coquelicots et des chauve-souris,
- Avec la violette blanche et le lapin de garenne,
- Canards, autours, écureuils roux avec l'avoine des prés... tous font partie des 434 espèces menacées d'extinction. Elles ne trouvent plus d'abris, ne peuvent plus se nourrir ; les plantes ne sont plus pollinisées par les insectes et les abeilles sont tuées par les frelons asiatiques...

*La première **MARCHE POUR LE CLIMAT** organisée le 25 mai dernier à Saint-Quentin-en-Yvelines a été un réel succès : 800 personnes ont été décomptées au plus fort de la manifestation ; 48 associations, dont les AVB, l'ont soutenue.*
*Le réchauffement climatique est un sujet qui préoccupe de plus en plus les français : perte de la biodiversité, accumulation de phénomènes météo extrêmes (dont canicules et inondations), recul spectaculaire des glaciers.*
*Notre vallée de la Bièvre souffre de plus en plus en période estivale : l'été 2018, les étangs de la Minière et de la Geneste se sont couverts de phytobactéries (micro algues de couleur vert pomme), indice d'un manque d'oxygénation.*

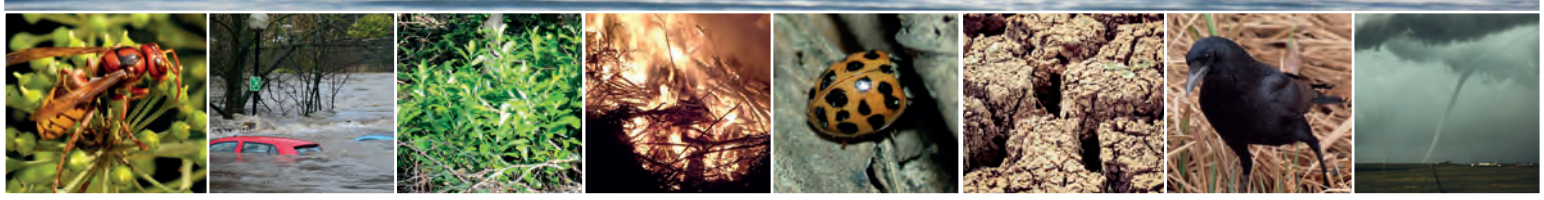

Comme ailleurs, les terres cultivables et les zones humides disparaissent en raison de l'urbanisation, une des causes importantes de cette réduction de la biodiversité. Les AVB alertent régulièrement sur les constructions anarchiques qui dévorent des terres naturelles. Ils ne sont pas toujours écoutés.

**▶ LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE** est aussi responsable de l'extinction ou du déplacement des espèces animales et végétales. Ces espèces en danger, nous pouvons en prendre connaissance en consultant, l'Inventaire National du Patrimoine Nature (INPN sur Internet), qui donne beaucoup de détails et qui permet d'avoir des listes précises par région.

Les jardins, nombreux dans la Vallée, sont des réservoirs de biodiversité où, sans pesticide, les oiseaux trouveront des insectes variés pour se nourrir, les abeilles des fleurs saines pour venir chercher le pollen et polliniser toutes les plantes.

**▶ LES SEMENCES PAYSANNES SONT UN AUTRE ATOUT SÉRIEUX POUR LA BIODIVERSITÉ.**

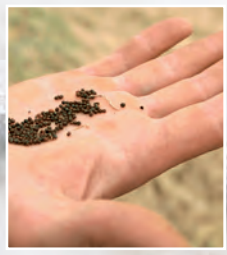

Les semences paysannes existent depuis l'origine de l'agriculture. Les pratiques des agriculteurs consistaient à prélever des graines sur leur récolte afin de réensemencer les champs l'année suivante. Après la seconde guerre mondiale, sous la pression des lobbies industriels, les semences paysannes ont été interdites et progressivement remplacées par des semences « améliorées » : Semences hybride F1 élaborées en laboratoire pour un meilleur rendement. Un légume issu d'une graine hybride F1 dégénère dès l'année suivante et la productivité diminue. Il faut alors racheter de nouvelles semences chaque année.

L'interdiction des semences paysannes est en grande partie la cause de la disparition depuis un siècle de 75% des variétés de plantes cultivées. Aujourd'hui, elles peuvent à nouveau être vendues à des particuliers à condition qu'il n'y ait aucune utilisation commerciale. Elles sont encore interdites aux agriculteurs pour le moment.

Une autre cause de la baisse de la biodiversité sont les espèces invasives. Il y en a dans la vallée de la Bièvre et chacun peut les trouver. En forêt, qui n'a pas repéré le laurier cerise, sur le bord des chemins, la renouée du japon, l'ambroisie, très allergisante et les perruches vertes qui traversent le ciel avec leurs cris agressifs, le frelon asiatique avec les dégâts qu'il occasionne dans les ruches ?

**▶ LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET L'EXTINCTION DES ESPÈCES VÉGÉTALES ET ANIMALES ONT DE NOMBREUSES CAUSES COMMUNES. CE SONT DES CATASTROPHES POUR NOTRE AVENIR ET IL EST ENCORE TEMPS DE LES ENRAYER. COMME LE TITRE DE CE PETIT ARTICLE L'INDIQUE : CLIMAT ET BIODIVERSITÉ MÊME COMBAT. ICI, SANS POINT D'INTERROGATION.**

*L'hirondelle de fenêtre fait partie des espèces menacées*

**01-01- 2019**
**ZÉRO PESTICIDE**

**Pour que ce que nous plantons pousse bien, que les jardins soient des havres de biodiversité, appliquons strictement la loi du premier janvier 2019 qui interdit la vente au particulier, la détention et l'utilisation de tous produits phytosanitaires. En 2017 déjà, les collectivités n'ont plus le droit d'utiliser ces produits. Mais pour l'agriculture, la date d'interdiction est repoussée en 2021, sans nouvelle prolongation espérons-le.**

**▶ SOURCES**

- Castor 84 sur www.bievre.org
- Brochure La biodiversité dans la vallée de la Bièvre, éditée par les AVB
- IPBES : www.frb-ipbes.fr ou www.ipbes.net (en anglais)
- INPN : inpn.mnhn.fr
- www.semencespaysanne.org
- Le guide dujardin écologique de l'ARB : www.arb-idf.fr/publication/guide-guide-du-jardin-ecologique-2012

## IGNY

### ▶ TRAVAUX DE REMÉANDRAGE DE LA BIÈVRE

*Au fil du temps, le lit de la Bièvre était devenu rectiligne. Il va dorénavant reprendre un cours beaucoup plus sinueux. En effet, depuis le début de l'année 2019, le SIAVB (syndicat intercommunal pour l'assainissement de la vallée de la Bièvre) a engagé des travaux de reméandrement de la rivière. Première tranche: de Bièvres et Igny jusqu'à la rue du Moulin. Sur environ 700m, la Bièvre va retrouver les méandres naturels qu'elle avait perdus à l'occasion des travaux d'urbanisation dans les années 1960.*
*En augmentant la longueur linéaire du cours d'eau et en créant des courbes, cela réduit le risque d'inondations éventuelles. Ceci permettra aussi aux berges naturelles de se former, condition nécessaire pour plus de biodiversité. Certes, des arbres a été abattus, mais une plantation de jeunes arbres est en cours. Soyons patients !*
*Les travaux de cette première tranche devraient être achevés en juillet 2019. La deuxième tranche est actuellement à l'étude et les AVB sont en contact avec le SIAVB pour le suivi.*

### ▶ PLAN LOCAL D'URBANISME

*La concertation sur la zone UBb s'est poursuivie début 2019, avec une participation toujours très importante des habitants. Au cours de la dernière réunion, tenue en mai, trois propositions de règlement pour l'aménagement de cette zone UBb, ont été présentées et étudiées. L'une d'entre elles a été retenue à la très large majorité. Dès lors, la prochaine réunion prévue en juin sera consacrée à la recherche d'un accord sur le détail des règles d'urbanisme de cette zone UBb.*

AVB

**> Sur le site internet, des informations au fil de l'actualité, des dossiers thématiques à consulter**

## VAUHALLAN

*Les 12 locatifs de l'allée des écoles sont terminés, les 10 places de parking seront-elles suffisantes ?*
*PLU 2 : Le Commissaire Enquêteur a rendu son rapport le 25 janvier avec un avis favorable et quatre réserves. Mais il n'est toujours pas approuvé en conseil municipal.*
*Ce PLU 2 est aussi incohérent que le précèdent pour lequel Il aura fallu 10 recours pour que le maire prenne conscience de ses erreurs et procède à son abrogation.*

*Nos demandes essentielles renouvelées n'ont pas été prises en compte.*

*1) Rétablir les 11 zones UG et UH du POS supprimées arbitrairement et définir pour chaque zone un CES adapté pour maîtriser la densification.*

*2) Rétablir les marges de reculement supprimées sans raison et qui permettaient de garer les voitures ailleurs que sur les trottoirs.*

*3) Améliorer la sécurité sur le CD 60 . (rétrécissement dangereux devant le lotissement des moutons). Lors d'une enquête des AVB, ce rétrécissement a été rejeté par les 150 Vauhallanais ayant répondus! Il est pourtant en cours d'achèvement ! Et à quel prix ?*

*4) Protéger le site classé de la Vallée de la Bièvre qui devient une décharge à ciel ouvert.*

*Faudra-t-il encore en passer par des recours en justice pour faire valoir le bons sens et l'avis de la population ?*

## VERRIÈRES

### ▶ LE PLU VOTÉ EN AVRIL DERNIER N'EST PAS SATISFAISANT ET RESTE CONTESTÉ.

*Après l'avis négatif du commissaire enquêteur puis des réunions de concertation que nous qualifierons de très encadrées, la commune a voté une seconde version de son PLU, peu différent du précédent. La loi rend inéluctable la densification et la construction de nouveaux logements dans la commune, mais ce nouveau plan répond mal aux questions du OÙ ? du COMMENT ? et du QUAND ?*

*Ce PLU présente quatre défauts majeurs : 1°) Il reste très opaque sur les sites potentiels de transformation de bâtiments existants ou de création de nouveaux logements sur des sites disponibles. 2°) Par le reclassement de certaines parcelles, il ne permet plus de diversifier les sites de projets de constructions nouvelles, pourtant recommandés par le commissaire enquêteur : notamment sur la place de l'Europe (parcelles 189 et 190), la partie haute des parcelles 135 et 426 rue de Paris, le transfert des jardins familiaux, etc.... Face aux objections de la commune incluses dans le rapport, le commissaire enquêteur a maintenu ses recommandations en les argumentant. 3°) les six sites de projet retenus sont souvent non pertinents ou irréalistes : c'est ainsi le cas du terrain de sport du Bua (équipement utile mais très enclavé), du lotissement du Bd Foch (concentration excessive de logements et de commerces, engorgement de la circulation automobile ) ou de la reconversion de la zone d'activité économique des Petits ruisseaux (suppression de 600 emplois non compensés, alors que les pouvoirs publics demandent la création de 517 emplois nouveaux sur la commune !) 4°) Ce PLU n'est pas en mesure d'atteindre les objectifs de création de 25% de logements sociaux d'ici 2025 : opérations lentes, complexes, onéreuses (destructions de pavillons et de bâtiments), voire infaisables dans des délais raisonnables. C'est aussi le diagnostic du commissaire enquêteur. Au total, le nouveau PLU mécontente tout le monde : non seulement les habitants, les entrepreneurs et les riverains des projets, mais aussi les services de l'État qui vont probablement juger que certaines opérations sont particulièrement malvenues ou d'une telle complexité que les délais de livraison de nouveaux logements ne seront pas tenus, entrainant ainsi des pénalités de retard. Les contribuables verriérois vont avoir à supporter les frais excessifs de bon nombre de ces opérations.*

**> Le coût de l'adhésion est déductible fiscalement au titre des associations reconnues d'intérêt général**

**> Adhérer aux AVB c'est assurer son indépendance en finançant collectivement ses moyens d'actions**

## > Les mégots...

Dans le monde, 4.300 milliards de mégots de cigarettes sont jetés dans les rues chaque année, soit 137.000 mégots par seconde. C'est autant de mégots qui peuvent finir dans les océans... En effet, chaque mégot non ramassé est emporté par les eaux de pluie et poursuit son chemin dans les égouts, les fleuves ou les rivières.

**Un seul mégot pollue 500 litres d'eau** et met plus de 10 ans à se dégrader car il contient des matières polluantes (acide cyanhydrique, naphtalène, nicotine, ammoniac, arsenic, mercure, plomb...). Rarement intercepté par les stations d'épuration du fait de sa petite taille, il est souvent retrouvé entier sur nos plages. Une grande partie de cette pollution peut donc être facilement prévenue. La solution la plus efficace face au problème «mégot» est d'utiliser un cendrier portable ou de prendre le temps de jeter ses mégots à la poubelle.

**▶ Jeter votre mégot sur la voie publique est passible d'une amende de 68€**

Ne cédez pas à la facilité. Ne jetez rien sur la voie publique

Toutes les photos sont soumises à autorisation de reproduction. Crédits Photos © Unsplash (Birgit L./Markus Spiske / L.W./Chris-Gallagher/Nikolas-Noonan) - PIXABAY - stock.adobe.com - P.1 : SIAVB, AVB ; p.2 : SIAVB ; p.3, 4, 5 et 6 : schémas infographies : Christian Couvert / Astee Agence française pour la biodiversité ; p.7 : AVB ; p.8 : AVB

Les Amis de la Vallée de la Bièvre - association loi 1901 agréée par le Ministère de l'Environnement. Le Castor est son journal qui diffuse à 23000 ex. sur les communes du site classé. Directeur de la publication : Olivier Lucas. ISSN 0983.293 - Conception graphique : www.stephanesoubrie.com - Illustrations : Stéphane Soubrié (d'après Freepik) - Imprimerie : Réveil de la Marne - Papier certifié PEFC. Tous droits de reproduction des textes et visuels réservés. AVB - BP 25 - 91570 Bièvres

PEFC 10-31-1245 / Certifié PEFC / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / pefc-france.org

IMPRIM'VERT® Tous nos imprimés sont réalisés dans des sites de production labellisés Imprim'Vert®

M./Mme/Prénom, Nom :

Adresse /Code Postal & Ville :

Tél.: E-mail :

☐ **COTISATION**

◯ Membre 20 € ◯ Famille 30 € ◯ Soutien 40 € ◯ Bienfaiteur 100 € ◯ Jeune (- de 25 ans) 4 €

☐ **DON**

Montant libre €

Ci-joint un chèque de à l'ordre des «AVB» à adresser à **AVB - BP 25 - 91570 Bièvres**

Possibilité d'adhésion en ligne via PAYPAL ou Cartes bancaires www.bievre.org/adhesion-avb/

**▶ Versement donnant droit à une réduction d'impôt - Reçu fiscal fourni.**

▶ Date & signature

**CONTACT : AVB - BP 25 - 91570 Bièvres**
E-mail : avb@bievre.org • www.bievre.org • Répondeur : 01 69 41 83 95

Les AVB s'engagent à ne pas communiquer ces informations à des tiers et à se conformer à la loi informatique et Liberté en vigueur.